

Cabinet

T 02 3615 11 67

F 02 37 36 74 93

ce.cab28@ac-orleans-tours.fr

145/2020

Dossier suivi par :

J. PAILLETTE

Adjoint chargé du 1^{er} degré

15 place de la République
28019 CHARTRES Cedex

Chartres, le mardi 5 mai 2020

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice académique des services de
l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et Messieurs les parents
d'élèves

S/C de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

S/C de Mesdames et Messieurs les
directeurs d'école

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Annoncée par le Président de la République lors de son allocution du 13 avril 2020, la réouverture progressive des écoles s'organise dans tout le département. S'appuyant sur un protocole sanitaire national strict le 3 mai, cette réouverture nécessite une collaboration approfondie entre les représentants de l'Éducation nationale, au premier desquels les directeurs et directrices d'école, et les représentants des collectivités territoriales.

Alors que ce travail de préparation se poursuit, ce courrier a pour objectif de vous donner le cadre d'organisation de la réouverture des écoles d'Eure et Loir et les conditions de la scolarisation de vos enfants.

- **Le fonctionnement de l'école a été adapté** afin de permettre la mise en œuvre de la distanciation physique, l'application des gestes barrière, la limitation du brassage des élèves, le nettoyage et la désinfection des locaux.
- Je vous précise que **le respect des gestes barrière à l'école fera l'objet d'une sensibilisation**, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers.
- **Je tiens à vous rappeler que vous tenez un rôle actif dans le respect des gestes barrière et de la distanciation physique** : en premier lieu en échangeant avec vos enfants sur ces nouvelles règles, en second lieu en vérifiant qu'il dispose chaque jour de son matériel de classe et de mouchoirs jetables.
- **Il est indispensable que vous soyez attentifs à l'apparition de symptômes** chez votre enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8° C).
- **En cas de symptôme chez un enfant à l'école** (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, ...), cet enfant sera immédiatement isolé avec un masque pédiatrique (pour les enfants en âge d'en porter) dans une pièce dédiée et sous surveillance d'un adulte. Il restera isolé dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Dans cette hypothèse, vous serez contacté aussitôt.
L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.



- **En cas de test positif**, vous pourrez être accompagnés dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires qui détermineront la stratégie d'isolement la plus adaptée.
- **En cas de symptôme chez un personnel**, celui-ci sera immédiatement isolé avec un masque si le retour au domicile n'est pas immédiatement possible.
- **Dans les deux cas, un nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne sera réalisé.**
- En prolongement des consignes sanitaires mises en place au sein de l'école, **nous vous informons que l'accès aux bâtiments scolaires sera interdit.**
- De même, pour éviter le brassage des personnels, **les remplacements d'enseignants absents pour de courtes périodes ne pourront être assurés.**

L'accueil de votre enfant est soumis à votre adhésion pleine et entière à cette nouvelle organisation. Je vous rappelle que **le retour à l'école de vos enfants se fait sur la base du volontariat et qu'il est nécessaire d'informer le directeur ou la directrice de l'école de votre enfant de vos intentions.**

- **Si vous ne souhaitez pas scolariser votre enfant**, ce dernier continuera à bénéficier de la continuité pédagogique à distance selon des modalités définies par l'école et susceptibles d'évoluer.
- **Si votre position évolue vers une décision de retour à l'école**, vous devrez présenter une demande à l'école et à la mairie afin que la situation puisse être étudiée. Au regard des effectifs déjà accueillis et pour respecter les conditions sanitaires, l'accueil de votre enfant pourra être différé de quelques jours.

J'ai demandé aux directeurs de vous transmettre le projet d'organisation quelques jours avant la réouverture progressive de l'école de votre enfant.

- Au plus tard le 7 mai pour une ouverture le mardi 12 mai 2020 ;
- Au plus tard le 11 mai pour une ouverture le jeudi 14 mai 2020 ;
- Au plus tard le 14 mai pour une ouverture le lundi 18 mai 2020.

La réussite de ce retour des élèves dans les écoles dépend de l'engagement de chacun et s'appuie sur les valeurs de respect et de solidarité qui nous sont chères.

Avec toute ma confiance, je vous présente, Mesdames et Messieurs les parents d'élèves, mes sincères salutations.

Evelyne MÈGE